

SWISS4.0 SA, EN LIQUIDATION

CIRCULAIRE NO 3

Aux créanciers de SWISS4.0 SA, en liquidation

Genève, le 16 octobre 2025

SWISS4.0 SA, en liquidation (CHF-304.938.738)

Circulaire no 3

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer de l'état actuel de la liquidation de SWISS4.0 SA, en liquidation (« la Société ») concernant la vente de l'actif principal de la Société, la réalisation de certains objets mobiliers, l'état de collocation, la reprise d'un procès civil, les employés de la Société, et enfin la vente des objets mobiliers électroniques.

1. Vente du logiciel

La vente du logiciel SwissCore a été finalisée. Le solde de CHF 875'000.00 du prix de vente total de CHF 1'250'000.00 qui restait à payer a été versé le 26 août 2025 par l'acquéreur qui avait présenté l'offre exclusive la plus élevée.

2. Réalisation des objets mobiliers de la Société (hors matériel électronique et informatique)

Tous les meubles appartenant à la masse se trouvant dans les locaux de la Société au jour de la faillite, à l'exception du matériel électronique et informatique, ont été réalisés sans délai, ceci conformément à l'art. 35 al. 2 OIns-FINMA.

Ces meubles étaient de faible valeur et généraient des frais d'administration disproportionnés, notamment parce qu'ils empêchaient la location des locaux par un tiers et que les coûts de stockage excédaient leur valeur. La vente a été effectuée sur un marché représentatif, en l'occurrence le site de commerce en ligne Ricardo.ch, conformément à l'art. 35 al. 2 let. c OIns-FINMA.

3. Etat de collocation

Après avoir inventorié et examiné les différentes productions et effectué les vérifications nécessaires, la liquidatrice a consulté la Société sur chaque production. Ensuite de cela et après expiration du délai imparti aux créanciers pour les productions, la liquidatrice a dressé l'état de collocation de la Société.

Conformément à l'art. 249 LP, les ayants droit sont habilités à consulter l'état de collocation auprès de la liquidatrice, sur demande écrite à l'adresse électronique suivante : swiss4@valfor.ch.

S'agissant des créances colloquées et admises, elles se présentent comme suit :

- Créances garanties par gage : CHF 13'710,88 (gage mobilier en couverture d'une carte de crédit ; créance acceptée liée aux factures de carte de crédit antérieures à la faillite) ;
- Créances de première classe : CHF 1'822,78 (une créance représentant les frais de déplacement d'une employée ; une créance est rejetée, se référer au litige mentionné ci-dessous au ch. 4) ;
- Créances de deuxième classe : CHF 72'403,65 (factures provenant des assurances sociales et de la caisse de prévoyance) ;
- Créances de troisième classe : CHF 6'711'205,17 (créances des déposants et fournisseurs : CHF 5'332'280,08 ; créances de droit public CHF 268'200,09 ; créances postposées : CHF 1'110'725,00) ; les productions provenant d'actionnaires pour leurs contributions lors d'acquisition d'actions ont été rejetées (CHF 7'723'546,06).

La liquidatrice relève que toutes les demandes en revendication et restitution des dépôts des clients de la Société ont été rejetées et que les soldes des dépôts clients ont été colloqués en 3^{ème} classe sur la base des soldes des comptes au jour de l'ouverture de la faillite.

Les créanciers dont les productions ont été écartées en tout ou partie, ou qui n'ont pas été intégralement admis au rang auxquels ils prétendaient, en sont également informés directement et personnellement par avis spécial.

Les créanciers sont informés que, conformément à l'art. 250 al. 1 LP, ils peuvent contester l'état de collocation devant le juge du for de la faillite dans les 20 jours qui suivent la publication dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC). Après l'expiration du délai, l'état de collocation entrera en force à l'égard des créances qui n'ont pas fait l'objet d'une action en contestation.

L'état de collocation, la liste des productions, les factures et productions de créance, seront disponibles pour consultation dans les locaux de Valfor, rue Jacques-Balmat 5, 1204 Genève, du jeudi 16 octobre 2025 au mercredi 5 novembre 2025.

Les modalités de consultation sont les suivantes :

- 1) Prise de rendez-vous par téléphone auprès de Valfor au +41 (0) 58 220 36 00 ;
- 2) Confirmation de la prise de rendez-vous par retour d'email ;
- 3) Consultation subordonnée à la signature d'un accord de confidentialité (art. 7 al. 3 OIns-FINMA) ;

- 4) Consultation des documents sous forme imprimée dans les locaux de Valfor ;
- 5) Copie sous forme imprimée sur demande par email à swiss4@valfor.ch avec désignation des documents requis (facturé CHF 1.- par page) – la prise de photographies des documents consultables étant tolérée.

4. Reprise d'un procès civil

Une procédure judiciaire contre la Société est actuellement pendante devant la Justice de Paix des Districts 1 et 2 du canton de Zurich, introduite par une ancienne employée pour des créances de droit du travail à hauteur d'une valeur litigieuse de CHF 39'316.65.-.

Par décision du 26 mars 2025, la procédure a été suspendue en raison de la faillite de la Société. La créance a été colloquée *pro memoria* en première classe de l'état de collocation.

La liquidatrice ne compte pas poursuivre ce procès et offre la possibilité aux créanciers, conformément aux art. 260 al. 1 LP et 28 al. 2 OIns-FINMA, de demander la cession des droits à la masse en faillite, y compris du droit de poursuivre le procès.

En cas de cession, le procès pourrait être poursuivi par le ou les cessionnaires à leurs frais, alors qu'un éventuel excédent de produit après le remboursement de leurs créances colloquées serait reversé à la masse. Si le procès n'est poursuivi ni par la masse ni par un créancier cessionnaire, les créances colloquées seront définitivement admises.

Les créanciers intéressés sont priés de s'annoncer par écrit auprès de la liquidatrice dans un délai de 30 jours à compter de la publication de la présente circulaire.

5. Employés de la Société

A l'exception d'une employée en congé de maternité, les contrats de la totalité des employés de la Société ont été résiliés et sont arrivés à leur terme, le dernier à la fin du mois d'août 2025.

6. Réalisation des objets mobiliers électroniques

Tous les objets mobiliers électroniques ont été restitués par les employés de la Société à la Liquidatrice. Cette dernière a établi un plan de réalisation de ces objets. Compte tenu du risque lié aux éventuelles données contenues dans le matériel électronique, la Liquidatrice chargera un prestataire externe de procéder à l'effacement des données, certificat d'effacement à l'appui. Ceci avait déjà été fait pour le stock initial d'ordinateurs récupéré au moment de la faillite.

La Liquidatrice souhaite vendre les objets mobiliers électroniques (hors Apple) par lots, à prix fixe ou aux enchères, en principe sur le site Internet suisse Ricardo.ch.

Pour les produits Apple (téléphones et ordinateurs portables), dans la mesure où l'effacement des données ne peut être garanti auprès du prestataire externe, la Liquidatrice envisage de

les revendre via le site Internet suisse Revendo (spécialisé en produits Apple) et/ou directement auprès d'Apple, en fonction des modèles repris.

La mise en œuvre de ce plan devrait intervenir dans le courant du mois de novembre 2025.

Conformément à l'art. 38 al. 2 OIns-FINMA, les créanciers peuvent demander à la FINMA de rendre une décision sujette à recours en lien avec la réalisation décrite ci-dessus dans un délai de 10 jours dès la date de publication dans la feuille officielle du commerce (FOSC).

7. Mise à jour de l'inventaire

L'inventaire des actifs de la faillite a été mis à jour à la suite de la vente du logiciel SwissCore. L'inventaire réactualisé sera disponible pour consultation selon les mêmes modalités que pour l'état de collocation (*cf.* chiffre 3 *supra*).

8. Contact

Toute question ou communication concernant la faillite de SWISS4.0 SA, en liquidation peut être adressée à l'adresse suivante :

Valfor Avocats Sàrl
Christophe de Kalbermatten
Rue Jacques-Balmat 5
1204 Genève
christophe.dekalbermatten@valfor.ch ; Swiss4@valfor.ch
Tél : +41 (0) 58 220 36 00

La présente communication de la liquidatrice aux créanciers a lieu par voie de circulaire sur le site de SWISS4.0 SA, en liquidation (www.swiss4.com).

Avec nos meilleures salutations,

Pour SWISS4.0 SA, en liquidation



Valfor Avocats Sàrl, liquidatrice

Par Christophe de Kalbermatten, gérant